

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mai 2010

OBJET

de la Délibération

**RESTAURATION
DU BATIMENT DE
L'ECOLE DE
MUSIQUE
ATTRIBUTION DES
MARCHES DE
TRAVAUX**

Date de convocation du Conseil Municipal

20 mai 2010

Date d'affichage : 20 mai 2010

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Melle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, MM. MARCHAND, Mme LE PAVEC, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, MM. LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mmes PIERRE, LE STRAT, ROUILLARD, MM. DERRIEN, MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. LE BOTLAN à M. PARMENTIER
M. LE BARON à M. MARCHAND
Mme LE DOARE à Mme GREZE
Mme GUEGAN à M. PERESSE

RESTAURATION DU BATIMENT DE L'ECOLE DE MUSIQUE ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

Rapport de Henri LE DORZE

Suite à l'incendie qui a détruit une partie du bâtiment de l'école de musique et à la nécessité d'entreprendre des travaux de restauration , le conseil municipal du 10 février 2010 a attribué les marchés de travaux des lots 1, 2 et 6.

Une nouvelle consultation par appel d'offres ouvert a été lancée pour les 3 lots infructueux et 7 nouveaux lots correspondant à la totalité des travaux de rénovation du bâtiment.

Un avis d'appel public à la concurrence est paru dans le BOAMP du 23 mars 2010 ainsi que dans un journal d'annonces légales.

Le retour des offres était fixé au 30 avril 2010.

37 offres sur support papier et 2 par procédure dématérialisée sont parvenues dans les délais impartis.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 07 mai 2010 pour l'attribution.

Elle a pris connaissance de l'analyse des offres présentée par le Cabinet Denis DAVID, maître d'œuvre de l'opération.

Lot 3 – couverture – étanchéité

Deux offres ont été reçues, la commission a décidé de retenir l'offre de la SARL QUIDU pour un montant de 25 910.42 € HT (30 988.86 € TTC)

Lot 4 – serrurerie

Trois offres ont été reçues, la commission a décidé de retenir l'offre de l'entreprise Gilles LORANS pour un montant de 23 920 € HT (28 608.32 € TTC)

Lot 5 – menuiseries extérieures alu

Sept offres ont été reçues, la commission a décidé de retenir l'offre de la société MGP ALU en offre de base avec options 1 – passe général - et 2 – volets roulants électriques - pour un montant total de 66 063 € HT (79011.34 € TTC)

Lot 7 – menuiseries intérieures

Deux offres ont été reçues, la commission a décidé de retenir l'offre de l'entreprise GOUEDARD pour un montant de 25 016.99 € HT (29 920.32 € TTC)

Lot 8 – cloisons

Trois offres ont été reçues, la commission a décidé de retenir l'offre de ARMOR ISOLATION pour un montant de 36 499.72 € HT (43 653.67 € TTC)

Lot 9 – plafonds

Cinq offres ont été reçues , celle de l'entreprise TROUDET n'était pas recevable car l'offre ne contenait pas d'acte d'engagement . La commission a décidé de retenir la proposition de l'entreprise COYAC pour un montant de 9 866.90 € HT (11 800.81 € TTC)

Lot 10 – revêtements de sols

Quatre offres ont été reçues, la commission a décidé de retenir la proposition de l'entreprise MOISAN en offre de base avec chape et isolant au RDC pour un montant de 28 234.97 € HT (33 769.02 € TTC)

Lot 11 – peinture

Trois offres ont été reçues, la commission a décidé de retenir la proposition de l'entreprise LE ROUX pour un montant de 26 922.34 € HT (32 199.12 € TTC)

Lot 12 – électricité

Sept offres ont été reçues, la commission a décidé de retenir la proposition de l'entreprise HENO pour un montant de 25 300.50 € HT (30 259.39 € TTC)

Lot 13 – plomberie

Cinq offres ont été reçues, la commission a décidé de retenir la proposition de l'entreprise LE TEXIER en offre de base et variante - remplacement de la chaudière – pour un montant total de 33 014.31 € HT (39 485.11 € TTC)

Le montant des lots attribués, correspondant à la totalité des travaux, incluant ceux attribués lors du conseil municipal du 10 février 2010, s'élève à 470 216,75 € H.T. (562 379,22 € T.T.C.)

Nous vous proposons :

- D'accepter les propositions de la commission d'appel d'offres
- D'autoriser le Maire à signer les marchés à intervenir ainsi que les pièces annexes.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 27 mai 2010

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**